

« Vers des services publics plus performants et réactifs... et des fonctionnaires heureux »

ENGAGEMENT

Depuis le 1^{er} octobre, date du lancement du grand débat national sur l'avenir de la Fonction publique, Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, et André Santini, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, se mobilisent sur tous les fronts pour dégager pistes de réflexion et propositions. Objectif : une véritable modernisation managériale. Regards croisés...

Pourquoi est-il apparu comme une urgence de moderniser la Fonction publique française et pourquoi avoir engagé cette réforme à travers un débat national ?

Eric Woerth : Depuis nos prises de fonctions respectives et plus encore depuis le 1^{er} octobre, date de lancement de notre grande consultation nationale sur l'avenir de la Fonction publique, André Santini et moi débattons, rencontrons des fonctionnaires, des usagers, des experts français et étrangers. C'est pour partir des réalités du terrain, des attentes des fonctionnaires et de tous nos concitoyens. La ré-

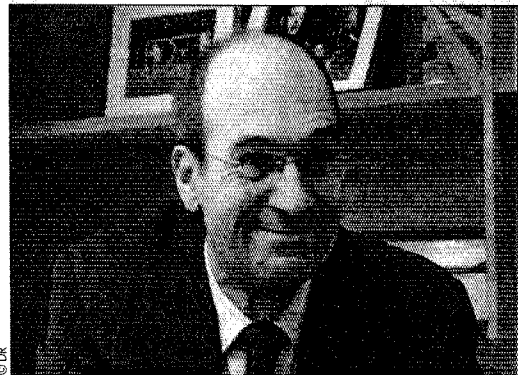
« Si la réforme s'impose, nous ne l'imposerons pas. »

forme de la Fonction publique, qui engage directement 5,2 millions de Français et indirectement chacun d'entre nous, ce n'est pas un débat que l'on peut raisonnablement mener en chambre ou en laboratoire. Nous en avons eu la conviction dès le départ. S'accorder le temps d'un diagnostic solide, en prenant de la hauteur, en revisitant les valeurs fondamentales du service public et, sur ces bases seulement, proposer un nouvel élan, c'est tout le sens de notre démarche. Car effectivement, la réforme s'impose : plus de 70% des fonctionnaires l'espèrent, les Français souhaitent des services publics toujours plus modernes, réactifs, innovants et au coût le plus juste. Nous devons répondre avec force à ces exigences. Mais je veux être très clair aussi : si la réforme s'impose, nous ne l'imposerons pas. Nous devons la construire avec tous les fonctionnaires et c'est ce que ce grand débat national permet de faire.

L'implication des citoyens et des usagers dans ce débat correspond-elle à vos attentes ?

André Santini : Nous constatons vraiment un

fort engagement de toutes les parties prenantes. Lorsque je me rends à Strasbourg à la veille des vacances de Noël, pour un nouveau débat régional, et que je trouve deux amphithéâtres pleins, je me dis que les gens ont pris conscience des enjeux. Et



Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

les chiffres sont là : plus de 250 000 visiteurs sur le site dédié (www.ensemblefonctionpublique.org) et déjà plus de 8 000 contributions écrites. Tout cela est très précieux et permet de nourrir le Livre blanc que Jean-Ludovic Silicani, conseiller d'Etat, nous remettra en mars prochain pour conclure la démarche.

Alors, bien évidemment, je trouve aussi, et j'ai dit encore récemment lors de mes vœux à la presse, que tout cela se passe trop souvent à l'ombre des caméras et loin de la plume des journalistes. Mais c'est peut-être aussi bien : car le débat existe et il est serein et constructif. Et je veux remercier à cet égard tous les membres permanents de cette conférence nationale qui apportent à la discussion leurs idées et leurs sensibilités propres.

Quel état des lieux faites-vous de notre Fonction publique aujourd'hui ? En comparaison notamment avec les modèles étrangers...

E.W. : Les sondages sur la Fonction publique montrent régulièrement deux choses : les Français



André Santini, secrétaire d'Etat à la Fonction publique.

ont globalement une bonne image de leur Fonction publique mais une majorité d'entre eux souhaitent, dans le même temps, qu'elle se réforme en profondeur. Ce paradoxe n'est qu'apparent. Il démontre que les Français sont attachés à notre modèle de Fonction publique car ils en estiment les valeurs fondatrices : l'intégrité, la neutralité, la laïcité, la fidélité hiérarchique. Mais ils ont aussi conscience que le péril pour ce modèle et pour ces valeurs, c'est précisément de ne pas les revisiter, de ne pas les refonder. J'insiste sur cette quête de sens. Elle a été très importante chez certains de nos voisins qui ont réformé en profondeur leur Fonction publique. Car évidemment, nous regardons les expériences étrangères. Nous avons encore réuni une table ronde avec des experts étrangers il y a quelques jours. Certaines de ces expériences (Canada, Suède) nous ont par exemple inspiré la révision générale des politiques publiques (RGPP). Mais elles mettent aussi en exergue une réalité incontournable : réformer les structures, repenser les périmètres ne suffit pas, il faut donner du sens au changement et conduire, en parallèle de toute réforme de structures ou de procédures, une véritable modernisation managériale. En couplant la RGPP, la refondation de la Fonction publique sur ses valeurs fondamentales et la modernisation de la gestion des ressources humaines au sein de l'Etat, c'est précisément ce que nous faisons.

« Nous nous donnons comme ambition de construire une Fonction publique de métiers. »

Quelles mesures préconisez-vous pour mieux valoriser les métiers de la Fonction publique ?

A.S. : Ce que nous voulons, c'est valoriser les métiers des fonctionnaires, c'est-à-dire arrêter de raisonner en termes de corps, de procédures, de statuts. Il y a encore 500 corps dans la seule Fonction publique de l'Etat. Une organisation aussi segmentée, reposant sur des nomenclatures anciennes, est source de complexité, de redondances. Elle crée souvent autant de freins à la mobilité au sein et entre les Fonctions publiques. Voilà pourquoi nous nous donnons comme

ambition de construire une Fonction publique de métiers, c'est-à-dire un cadre statutaire débarrassé de ces multiples corps. La Fonction publique territoriale, avec 55 cadres d'emplois et 8 filières métiers, est d'ailleurs en avance sur l'Etat. A partir du Livre blanc, qu'évoquait Eric, nous ouvrirons donc au printemps une grande négociation sur les contours de cette nouvelle Fonction publique. Créer de grandes filières professionnelles, cela créera plus d'échanges entre l'Etat, les collectivités locales et les établissements de santé, plus de souplesse pour les gestionnaires et plus de perspectives professionnelles pour les agents.

Comment comptez-vous améliorer la gestion des ressources humaines dans la Fonction publique et accroître notamment la mobilité des agents ?

E.W. : Notre souhait est de faire évoluer le système vers une Fonction publique de métiers. C'est un chantier décisif, de longue haleine. Dans l'intervalle, nous prenons aussi des mesures plus immédiates. Je pense à la création d'un entretien professionnel remplaçant la notation des fonctionnaires de l'Etat, à la valorisation des heures supplémentaires, à la possibilité d'augmenter son pouvoir d'achat en monétisant des jours de repos non pris, à la création d'un droit individuel à la formation pour les agents publics...

Quant à la mobilité des fonctionnaires, le Président de la République en a fait un enjeu de premier ordre. Nous créerons ce véritable droit à la mobilité des fonctionnaires. Nous venons de soumettre à la concertation toute une série de mesures pour développer cette mobilité, encore trop réduite puisqu'elle concernerait moins de 5% des agents. Ce que nous proposons, c'est de lever les différents freins statutaires que nous avons méthodiquement identifiés avec tous les DRH des administrations. Ce que nous voulons aussi, c'est encourager financièrement la mobilité pour remédier à ce qui freine trop souvent les changements de postes : les disparités de rémunération. Pour mettre tout cela en place, un projet de loi sera déposé au Parlement à compter du printemps.

A.S. : Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, nous nous appuierons aussi sur un Comité de DRH, issus d'entreprises publiques et privées et d'administrations (cf. article page VII de ce numéro) qui, en matière de ressources humaines (mobilité, valeurs, formation, parcours professionnels), permettra l'échange de bonnes pratiques et nous fera des propositions.

Comment imaginez-vous la Fonction publique française de demain ?

E.W. et A.S. : C'est la question que nous avons posée à toutes les personnes qui participent à notre grand débat national. Pour nous, la réponse est claire : des services publics toujours plus performants, innovants, réactifs et des fonctionnaires heureux d'en être les premiers artisans.

PROPOS RECUEILLIS PAR BETTY MAMANE

Fonctionnaires et civils dans une même école, la formule gagnante de l'ENTPE

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE) forme des ingénieurs dans tous les champs de l'aménagement durable des territoires. Explications avec M. Philippe Sardin, son directeur.

Quelle est la spécificité de l'ENTPE ?

Existant depuis 1953 et installée à Vaulx-en-Velin depuis 1975, l'ENTPE (www.entpe.fr) avait initialement pour vocation de former des ingénieurs fonctionnaires de l'Etat (corps des ITPE) assurant, particulièrement dans le domaine des grandes infrastructures, une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre compétentes pour le compte de l'Etat. Depuis 1987, en accompagnement des premières lois de Décentralisation, elle accueille également des étudiants « civils » (non fonctionnaires). La formation d'ingénieur s'effectue en trois ans et couvre tous les domaines de l'aménagement des territoires : génie civil, bâtiments, transports, environnement, habitat et urbanisme en prenant en compte les exigences du développement durable. Elle combine recherche et ingénierie, grâce aux enseignants-chercheurs de l'école et aux liens très étroits avec le réseau scientifique et technique du MEDAD. Les élèves sont nombreux à suivre

des doubles cursus : ingénieur-architecte, master professionnel, master de recherche pouvant se prolonger par la préparation d'un doctorat. Enfin, quelques mois après leur prise de poste, les récents diplômés reviennent à l'école pour parfaire leurs compétences en management.

Comment se caractérisent vos recrutements... et vos débouchés ?

Les effectifs de « civils » sont en croissance ; ils atteignent actuellement un tiers. Qu'ils soient fonctionnaires ou non, les diplômés de l'ENTPE sont de plus en plus nombreux dans les Collectivités Territoriales et les établissements publics, mais aussi dans les grandes entreprises gestionnaires de services urbains, les bureaux d'études et les entreprises du bâtiment et des travaux publics. Ils participent aux décisions d'aménagement, planifient, conçoivent, construisent ou gèrent des équipements qui structurent l'espace et influent sur notre qualité de vie.